



**LE PROJET DE STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
(2002-2007)**

**COMMENTAIRES ET RÉFLEXION DU REGROUPEMENT  
NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE  
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

**28 MARS 2002**

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec<sup>1</sup>, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec.

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a quant à lui pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement (CRE) et émettre des opinions publiques en leur nom. En regroupant et représentant ainsi l'ensemble des régions du Québec, il facilite les échanges d'expertise entre les régions, assure la diffusion de la vision particulière de CRE, et encadre les relations avec les intervenants politiques, sociaux, économiques et environnementaux au niveau national. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Pour l'année 2000-2001, les CRE comptaient ensemble 1464 membres soit 278 organismes environnementaux, 269 gouvernements locaux, 259 organismes parapublics, 144 corporations privées, 422 membres individuels et 92 autres organismes. Le RNCREQ est présidé par M. Marc Turgeon, et dirigé par M. Philippe Bourke.

## **INTRODUCTION**

La protection de la biodiversité est une préoccupation importante pour les CRE et le RNCREQ. L'état de la biodiversité, en raison de son caractère englobant et de la multitude de facteurs qui l'influencent, se révèle en fait un indicateur de choix pour mesurer l'état de l'environnement et le succès de nos efforts de protection.

Le RNCREQ salut la démarche du gouvernement du Québec de reconduire les conditions du projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique pour une nouvelle période s'échelonnant sur les cinq prochaines années. Le RNCREQ se questionne toutefois sur la façon dont cette stratégie s'inscrit dans la vision de développement du Québec. En fait, même si la proposition est riche et implique tous les secteurs de la société, même si la démarche est conduite par un comité interministériel, elle apparaît plutôt sectorielle, voire marginale. On ne perçoit pas la volonté du gouvernement d'en faire un élément central de sa stratégie de développement. Pour être crédibles, les objectifs de protection de la biodiversité devraient être intégrés à toute démarche actuelle et future de gestion du territoire québécois. Un projet de société mobilisateur qui s'inscrit dans une vision collective à long terme.

Pour ces motifs, entre autres, les RNCREQ n'a pas réalisé une analyse exhaustive du projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique. Son intervention se limitera à des considérations générales et à quelques commentaires spécifiques.

---

<sup>1</sup> A l'exception de la région Nord du Québec

Le RNCREQ endosse et partage les objectifs de la stratégie. Il croit toutefois que pour que «*les Québécoises et les Québécois s'imprègnent davantage d'une culture écologique et évoluent en plus grande harmonie avec la nature*», il faut en même temps que les gouvernements provinciaux et municipaux, qui gèrent les ressources du milieu soient eux-mêmes disposés à poser des gestes qui favorisent cette culture écologique. Or, actuellement, les paliers de gouvernements semblent démontrer qu'ils ne sont pas toujours disposés en ce sens. Malheureusement, les exemples de projets qui vont à l'encontre d'un développement durable du territoire et qui sont susceptibles de mettre en péril la biodiversité québécoise sont trop nombreux. Les gouvernements devraient envisager de poser les gestes concrets afin de favoriser l'atteinte des objectifs du présent projet.

Ainsi, pour que la présente stratégie ait un impact réel au Québec, il faudrait s'assurer que les solutions qu'elle propose soient réellement appliquées. Il s'avère nécessaire que la volonté exprimée dans le projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique s'inscrive concrètement dans des projets de loi, et qu'elle soit liée à des réglementations visant l'application réelle des termes et objectifs du développement durable et de la conservation de notre patrimoine naturel.

### **Le maintien de la biodiversité**

Le RNCREQ appui le gouvernement du Québec dans sa volonté de mettre à l'avant-plan de sa stratégie l'enjeu fondamental du maintien de la diversité biologique au Québec. Cela implique que les conditions suivantes devraient être impérativement mises sur pied afin de rencontrer les trois buts fondamentaux qu'il sous-tend :

- ◆ la **conservation de la diversité biologique** passe par la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives du territoire québécois dans un délai rapproché.
- ◆ l'**utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique** est envisageable dans la mesure où les modalités d'exploitation des ressources ne sont pas basées sur des modes de calcul qui correspondent prioritairement aux seuls besoins des exploitants, mais plutôt, établies en fonction de la capacité réelle du milieu à supporter cette exploitation.
- ◆ Le **partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques** est possible si l'on reconnaît davantage aux régions dites «ressources» le droit de récupérer des dividendes plus substantiels de l'exploitation de ces ressources pour diversifier leur économie et soutenir leur développement. Actuellement, ces régions comptent parmi les plus pauvres du Québec, et sont aux prises avec des économies peu diversifiées axées principalement sur l'exploitation des ressources (secteur primaire). Cette tendance lourde génère deux conséquences : l'économie régionale est totalement captive des lois du marché international et, en conséquence, les gestionnaires du milieu ont tendance à cautionner l'intensification de ce type d'exploitation pour pouvoir maintenir une certaine viabilité économique au sein de leur collectivité. Les gestionnaires du milieu doivent donc sacrifier leurs ressources naturelles sans avoir d'autres alternatives de développement. Le dossier des centrales hydroélectriques privées de moins de 50 mW le démontre très bien. Évidemment, l'octroi de dividendes issus de l'exploitation des ressources naturelles aux communautés locales pourrait également une

durable, qui établit un plafond d'exploitation favorisant le maintien de la biodiversité et la capacité de support des écosystèmes, doit être appliqué dans ces régions ressources.

## **Les facteurs de changements**

Le RNCREQ est particulièrement satisfait de voir la place importante qu'occupe la problématique des changements climatiques dans cette section du projet de stratégie. Les CRE sont fortement préoccupés par ce phénomène et se font un devoir d'intégrer cet enjeu à leur analyse à chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Les changements climatiques interpellent tous les secteurs de la société puisqu'ils sont associés à toutes les formes d'activités humaines et surtout, parce qu'ils entraînent des impacts à tous les niveaux (santé, environnement, économie), et notamment à l'égard du maintien de la diversité biologique. Bravo !

## **QUELQUES CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES**

### **4.1 Sauvegarde du patrimoine naturel - Les aires protégées**

Le développement des aires protégées au Québec, soit l'une des mesures les plus susceptibles d'assurer le maintien de la biodiversité québécoise, nous offre paradoxalement le plus bel exemple pour appuyer notre précédent constat à l'effet du manque de volonté et de réalisations concrètes pour la protection de la diversité biologique. Avec un retard plutôt gênant à ce chapitre, le Québec avait pourtant pris l'engagement formel d'atteindre, d'ici 2005, une superficie d'aires protégées correspondant à 8 % du territoire québécois.

#### **Principes généraux du RNCREQ sur les aires protégées**

- L'objectif visant à porter à 8 % pour 2005 la superficie d'aires protégées sur le territoire québécois ne doit constituer qu'une première étape vers l'atteinte d'une représentation minimale de 12 %, tel que suggéré dans le rapport Bruntland ;
- La représentativité des zones de catégories I à III (UICN) doit être considérablement accrue ;
- Outre la superficie et la représentativité, la protection de territoire doit prendre en considération la valeur relative de certaines aires. Par exemple, les aires situées près des centres urbains ou encore menacées par l'exploitation ;
- La délimitation des aires protégées doit respecter la logique écologique du territoire. On doit chercher à préserver des écosystèmes entiers et non seulement des portions de ceux-ci ;
- Les mandataires de la Stratégie sur les aires protégées devront insister pour que le gouvernement accentue ses efforts pour solutionner les problématiques environnementales planétaires (précipitations acides, destruction de la couche d'ozone, changements climatiques) ainsi que toutes les autres influences externes susceptibles d'affecter l'intégrité des aires protégées. À titre d'exemple, selon les prévisions actuelles, les effets qu'auront les changements climatiques sur le milieu risquent à moyen terme de modifier entièrement l'essence même de ce que l'on souhaite protéger aujourd'hui.

En plus de constituer un moyen de préserver la biodiversité (conservation des espèces, de leur variabilité génétique, des écosystèmes et des processus naturels), les aires protégées assurent la pérennité du patrimoine naturel pour les générations futures, peuvent devenir une source de diversification des économies locales et régionales, et dans certains cas, elles sont des lieux par excellence pour la récréation et le plein air. Les CRE ont donc entrepris de participer avec sérieux à la démarche du gouvernement du Québec visant à mettre en place une stratégie québécoise sur les aires protégées.

Après les constats, les engagements, les comités, les consultations, qu'en est-il aujourd'hui de cette stratégie ? Pouvons-nous vraiment nous attendre à davantage de résultat avec la Stratégie québécoise sur la diversité biologique ?

## 4.2 De la planification sectorielle aux interventions intégrées sur le territoire

### A. Les activités liées à l'énergie

Pour le RNCREQ, il est totalement inadmissible que le projet de stratégie ne fasse aucunement mention de la notion de conservation d'énergie (efficacité énergétique) comme mesure permettant d'assurer le maintien de la diversité biologique. Cette mesure devrait même se situer en premier lieu, avant toute autre mesure, puisqu'elle constitue la forme d'énergie la plus propre, et par conséquent celle qui entraîne le moins d'impacts sur la diversité biologique.

#### **Les deux principes généraux qui guident l'action des CRE en matière de gestion de l'énergie**

##### **PRINCIPE PREMIER - FAVORISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Le débat public sur l'énergie a fait ressortir l'ampleur de notre dépendance envers l'énergie. Afin de réduire cette dépendance énergétique et surtout d'éviter les impacts environnementaux, sociaux et économiques associés à la production d'énergie, les CRE considèrent qu'il importe d'adopter rapidement des mesures afin de favoriser l'efficacité énergétique qui inclut la conservation, l'efficacité technologique et la gestion de la demande ou de la charge. L'efficacité énergétique se veut un outil pour équilibrer l'offre et la demande en énergie. Cette réduction de la consommation d'énergie passe notamment par de meilleures performances de nos bâtiments, par l'utilisation d'appareils et équipements moins énergivores, par des programmes de gestion de la pointe (pour éviter le suréquipement de production), par l'efficacité des transports, par une réduction de consommation, etc.

Comme le soulignait le rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, outre son intérêt environnemental manifeste, une efficacité accrue de la consommation d'énergie au Québec «constitue un outil de renforcement de la compétitivité de l'industrie et de l'ensemble des entreprises», «permet d'améliorer en même temps le niveau de vie et la qualité de vie des consommateurs», «représente un moyen de venir en aide aux plus démunis» et «ouvre des possibilités très importantes de création d'emplois, réparties sur tout le territoire.

##### **PRINCIPE SECOND - DES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES PROPRES ET RENOUEVABLES**

Comme deuxième ligne directrice visant à satisfaire aux exigences du développement durable, les CRE se doivent de promouvoir l'utilisation des formes d'énergie les plus sûres. Puisque les formes aujourd'hui majoritairement utilisées entraînent la contamination de l'environnement, accentuent l'effet de serre et proviennent pour la plupart de sources non renouvelables, il importe de déterminer (voire d'encourager) le mélange énergétique le moins dommageable pour les écosystèmes du globe. À cet effet, nous pouvons évaluer l'ampleur des impacts des différentes sources d'énergie sur l'environnement en considérant la capacité de renouvellement des ressources que nous utilisons pour satisfaire nos besoins énergétiques, ainsi que le niveau d'impact que provoque leur utilisation.

Le RNCREQ s'étonne aussi du fait que le document confond les notions élémentaires de classification des sources d'énergie, en particulier lorsqu'il fait mention de la notion d'énergie renouvelable. Cette notion, qui devrait relever davantage d'une stratégie de développement

beaucoup plus de sens en terme de protection de la biodiversité.

Pour ces motifs, cette section de la stratégie (incluant les indicateurs<sup>3</sup> qui y sont associés) devrait être entièrement revue.

## B. Les activités agricoles

Le RNCREQ considère que le projet de stratégie est particulièrement timide à l'égard de l'impact des activités agricoles sur le maintien de la biodiversité et sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer sa protection. Entre autres, nous nous attendons à ce que les axes d'intervention incluent des actions énergiques pour encourager la transition vers l'agriculture biologique, pour assurer la protection des berges, des cours d'eau et des boisés, et pour endiguer la problématique des surplus.

Pour les CRE, il est évident que la dimension des problèmes agricoles est telle aujourd'hui qu'elle exige que l'on investisse avec le plus grand sérieux dans la recherche concrète de solutions et de résultats.

**Extrait du mémoire du RNCREQ présenté dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 184, *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives***

Au cours des trois dernières décennies, l'agriculture québécoise a connu une transformation majeure. Dans les années 60, la ferme était exclusivement de type familial, se caractérisait par un élevage mixte associé à une culture fournissant presque tous les aliments requis pour les animaux de la ferme. Le fumier constituait alors le seul engrais disponible pour la fertilisation des cultures.

Avec les années 1970 et 1980, nous avons assisté à l'émergence et à la concentration des productions dites "sans sol", lesquelles ont pour effet de dissocier les productions animales des productions végétales. La ferme traditionnelle a fait place à l'entreprise spécialisée, où la concentration, la spécialisation et l'intensification des élevages, combinées à l'augmentation de la monoculture et à l'utilisation massive d'intrants chimiques, ont accru la pression sur les terres agricoles et sur l'environnement.

Bien que bénéfique dans l'immédiat parce que rehaussant la fertilité des sols, l'absence de structures d'entreposage étanches ou de terres en culture disponibles à proximité pour faire un épandage rationnel a aussi grandement contribué à la dégradation de l'eau. Une problématique qui n'est pas nouvelle puisque le gouvernement du Québec adoptait déjà en 1981 le règlement sur la prévention de la pollution agricole.

Toutefois, malgré tous les efforts, le temps et l'argent investis jusqu'ici, force est de constater que les moyens que les Québécois se sont donnés pour lutter contre la pollution d'origine agricole n'ont pas donné les résultats escomptés. Ainsi, malgré de multiples interventions de la part du MENV, du MAPAQ et de l'UPA, la problématique des surplus s'amplifie.

Par conséquent, en plus d'accentuer les émissions polluantes sur des territoires restreints, les conditions de surplus incitent les éleveurs à sacrifier de nombreuses parcelles boisées au profit d'un accroissement des superficies d'épandage. Paradoxalement, le souci de se conformer aux normes environnementales devient alors un facteur encourageant la destruction des écosystèmes forestiers en zone agricole.

<sup>2</sup> Les centrales hydroélectriques ne sont que rarement reconnues comme des sources d'énergie propre.

<sup>3</sup> L'indicateur de suivi annuel actuellement retenu risque fort de fausser notre perception à l'égard de la protection de la biodiversité. Par exemple, plusieurs projets de dérivations de rivières sont prévues pour augmenter la capacité de production des centrales existantes. Alors que ces projets auront vraisemblablement de lourds impacts sur le maintien de la biodiversité, l'indicateur traduira plutôt une amélioration de la situation (pourcentage d'énergie renouvelable).

## 1. Occuper efficacement l'espace

Le RNCREQ est heureux de constater que le projet de stratégie reconnaît l'impact qu'ont les activités urbaines et villageoises sur le maintien de la biodiversité. Toutefois, cela ne doit pas se limiter au traitement des eaux usées et à la gestion du périmètre d'urbanisation. Il faut favoriser une utilisation intelligente de l'espace pour réduire les pressions qui s'exercent sur la diversité biologique.

Le modèle d'aménagement du territoire caractérisé par le bungalow, la voiture, les mégacentres d'achats, les multiples quartiers industriels (éloignés des emprises ferroviaires) est un modèle insupportable sur les plans économique, social et environnemental. De plus, il favorise la surconsommation et la dépendance énergétique, des éléments qui contribuent inévitablement à accroître les émissions de GES. Un habitat plus dense facilite le transport en commun, les piétons et la bicyclette ce qui rend la vie urbaine plus humaine tout en contribuant grandement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Une combinaison d'engagements publics, de planification urbaine, de coopération intermunicipale, régionale et nationale, d'incitatifs fiscaux, de programmes ciblés, de zonage et d'aménagement du territoire permettraient de développer une société plus performante au plan environnemental (incluant le maintien de la biodiversité) ainsi qu'au plan économique.

### **Extrait du mémoire de Vivre-en-ville, du RNCREQ et de l'UQCN présenté en 1998 à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales**

L'application du concept de développement durable prend tout son sens lorsqu'on parle d'aménagement du territoire. Parce qu'un aménagement « raisonnable » ou « viable » nous permettrait de réduire notre consommation de ressources, notamment énergétiques, de réduire les coûts d'infrastructures et d'entretien de celles-ci, de protéger les espaces agricoles et les espaces naturels existants, de réduire la pollution atmosphérique (et par ricochet, les frais croissants de santé liés à cette forme de pollution) et de réduire les dépenses individuelles (charges fiscales moins lourdes, dépenses de transport et factures de chauffage réduites, etc.).

L'intérêt d'un aménagement « raisonnable » soit, compatible avec le développement durable, s'explique dans les trois composantes de celui-ci, soit les composantes d'ordre économique, environnemental et social. Sur le plan économique : plusieurs centaines de millions \$ d'économies potentielles pour les différents paliers de gouvernement. Sur le plan environnemental : protection accrue de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources. Enfin, sur le plan social : capacité accrue de l'état de jouer son rôle de redistribution des richesses et capacité pour les générations futures d'avoir les mêmes opportunités, les mêmes choix que nous avons eus. C'est ce qui fait dire à plusieurs économistes, que le concept de développement durable est en fait un concept qui reprend le fondement d'un concept économique traditionnel, soit : la gestion optimale des ressources.

La fiscalité, en particulier la fiscalité locale, joue un rôle crucial sur l'aménagement du territoire. On doit donc s'assurer que celle-ci favorise les formes d'aménagement souhaitées. Or, loin de favoriser un aménagement « raisonnable », ou même être neutre, la fiscalité actuelle favorise l'antithèse d'un aménagement viable. Elle favorise actuellement le gaspillage de nos ressources (tant naturelles, énergétiques, que financières). La fiscalité actuelle favorise notre endettement collectif et compromet plusieurs de nos programmes sociaux. La fiscalité doit donc cesser d'agir comme un gouffre et être orientée en fonction des objectifs et orientations gouvernementales en matière d'aménagement, vers un aménagement viable et par le fait même, servir les intérêts de la collectivité.

Pour le RNCREQ, l'utilisation de pesticides, même biologiques, est un non-sens en terme de maintien de la diversité biologique. Le projet de stratégie est donc à notre avis beaucoup trop timide à cet égard. La stratégie devrait viser rien de moins que le bannissement total des pesticides, sauf en cas d'absolue nécessité (pour des questions de santé publique par exemple).

En ce sens, le RNCREQ souligne que les recommandations du groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain (Groupe Cousineau) vont beaucoup plus loin. Il s'agit d'un rapport visionnaire qui envoie un signal clair aux Québécoises et aux Québécois : les risques pour la santé et l'environnement sont bien réels et justifient des actions concrètes. Il faut plus que jamais adopter une stratégie globale pour éliminer l'usage des pesticides, particulièrement lorsqu'ils sont utilisés à des fins esthétiques.

#### D. Les activités de transport

Les émissions de gaz d'échappement constituent le principal problème relié aux transports. Le réchauffement climatique, le smog en milieu urbain et la consommation astronomique d'espace et d'énergie comptent parmi les nombreux impacts du fléau motorisé. Malheureusement, les objectifs proposés pour cet axe ne reflètent pas la gravité du problème.

Nous proposons que soient adoptés des objectifs clairs concernant l'étalement urbain, la construction d'infrastructures routières et le transport en commun. Nous nous questionnons d'ailleurs sur l'impact réel de la gestion écologique des dépendances, tel que mentionné dans le deuxième objectif, si le nombre d'autoroutes et leur largeur augmentent constamment ?

## **CONCLUSION**

Le RNCREQ s'est fait un devoir d'examiner le projet et de tenter d'apporter une contribution à cet exercice de réflexion. Malheureusement, faute de temps et de ressources, cette contribution demeure très modeste. Nous considérons cependant cette participation comme un premier pas vers un partenariat plus tangible en matière de diversité biologique puisque notre organisme prévoit consacrer de plus en plus d'efforts durant les prochaines années pour la protection de la biodiversité au Québec.

Le projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique démontre la volonté du gouvernement québécois de s'approprier cette responsabilité dans la suite des grandes décisions issues de la conférence de Rio, il y a dix ans. Nous espérons que cette volonté pourra se traduire par de nombreuses actions concrètes s'inscrivant dans une vision à long terme et ayant pour fin la protection de la diversité biologique au Québec. Pour ce faire, les actions des différents ministères devront être cohérentes avec la stratégie. La tâche est lourde puisqu'un examen rapide de la situation environnementale actuelle offre de nombreux exemples de la pression sans cesse croissante que nous exerçons sur la diversité biologique : projet de centrale thermique du Suroît à Melocheville, projets de mini-centrales, enlèvement de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, augmentation croissante de l'offre pour le transport automobile, incapacité à empêcher l'augmentation des problématiques agricoles, augmentation de la production de déchets, réduction du taux de récupération et augmentation de l'offre pour l'enfouissement, etc.

durable de la biodiversité, des moyens importants devront être mis en place. Le gouvernement doit intégrer réellement ces valeurs environnementales à sa vision de développement. Si le gouvernement, lui-même, fait la preuve, auprès du public, de sa volonté de se doter d'un comportement responsable à l'égard de l'environnement, les Québécoises et Québécois, mis en confiance, *«pourront alors s'imprégner d'une culture écologique et évolueront, indéniablement, vers une plus grande harmonie avec la nature»*.